ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE MALACOLOGIQUE

DE

BELGIQUE

TOME XXIX

ANNÉE 1894

BRUXELLES
P. WEISSENBRUCH, IMPRIMEUR DU ROI
45, RUE DU POINÇON, 45

10 juillet 1896

nous avons eu l'occasion de noter cette espèce dans les mêmes conditions biologiques que précédemment. En effet, nous l'avons trouvée dans un fossé peu large, peu profond et rempli par des végétaux aquatiques. L'eau était retenue par l'argile de Boom, abondamment représentée dans cette région. *Limnæa glabra* y est très fréquent et vit associé à *Pisidium pusillum* et *P. Cazertanum*, Poli.

SUR L'AGE DES GRÈS FOSSILIFÈRES DE BOUFFIOULX

Par H. DE DORLODOT

Je demanderai à dire quelques mots à l'occasion des intéressants travaux de M. É. Vincent sur la faune des grès de Bouffioulx [1].

Je tiens d'abord à insister de nouveau sur les profondes différences lithologiques qui ne permettent pas de confondre les grès fossilifères de la carrière Guyaux avec les grès mamelonnés du landenien fluvio-marin de Dumont, que l'on rencontre fréquemment dans la région, soit en blocs isolés, soit associés à des sables blancs et très fins.

Je crois ensuite devoir expliquer les raisons pour lesquelles l'excursion que je fis avec M. Lohest à Bouffioulx nous avait d'abord laissé l'impression que les grès fossilifères de la carrière Guyaux sont d'âge crétacé [2]. Outre l'extrême abondance des térébratules, nous avions été amenés à cette conclusion par l'étude d'une sablière dont les sables correspondent exactement par leur grain aux deux variétés de grès de la carrière Guyaux. Bien que les sables de cette carrière aient subi l'un de ces phénomènes d'effondrement si bien décrits par MM. Rutot et Van den Broeck, la superposition de leurs différents niveaux ne peut donner lieu à aucun doute. L'on voit à la partie inférieure des sables verdâtres graveleux suivis de sables jaunâtres également graveleux ; puis viennent des sables jaunâtres à grain beaucoup moins grossier, quoique encore assez gros.

Les deux variétés de grès de la carrière Guyaux proviennent manifestement de la consolidation de ces deux dernières variétés de sable ; nous avons observé d'ailleurs, au milieu des sables du niveau supérieur, des parties gréseuses identiques aux grès les moins grossiers de la carrière Guyaux ; ces parties gréseuses contenaient des térébratules.

[1] Voir *Bulletin des Séances de la Société royale Malacologique de Belgique*, t. XXIX (1894), p. XLV.

[2] Voir *Bulletin des Séances de la Société royale Malacologique de Belgique*, t. XXIX (1894), p. VII, ligne 16.

A première vue, cet ensemble rappelle le bruxellien, et nous avions jusqu'alors rapporté à cet étage les sables identiques exploités dans les sablières voisines. Toutefois, dans la sablière dont nous parlons, et que nous avons vue pour la première fois lors de l'excursion de la Société géologique au-dessus d'un sol végétal qui occupe le sommet des sables, l'on observe des argiles plastiques avec blocs de grès blancs mamelonnés à grain fin, qui appartiennent incontestablement aux formations rapportées par Dumont et M. Briart au landenien fluvio-marin.

La situation de ce dépôt sous les roches landeniennes, jointe à l'altitude peu élevée qu'il occupe (1) nous porta alors à considérer ces sables plutôt comme crétacés que comme bruxelliens. Ces raisons n'étaient cependant pas péremptoires; la dissolution de la roche primaire qui supporte ces sables et peut-être quelque phénomène de glissement pouvaient, en effet, rendre compte de leur situation orographique, et les roches landeniennes qui les surmontent, ne formant qu'une couche superficielle de faible épaisseur, proviennent peut être d'un phénomène de coulage. Aussi, ces faits ne purent-ils nous empêcher de nous incliner devant les arguments paléontologiques apportés par M. Dewalque.

Quoi qu'il en soit, les faits qui nous avaient porté, avant les déterminations de M. Dewalque, à considérer les grès fossilifères de Bouffioulx plutôt comme crétacés que comme bruxelliens, se concilient fort bien avec l'opinion de M. Vincent, qui les considère comme appartenant au landenien marin; car ils tendent simplement à démontrer que ces grès sont antérieurs aux grès mamelonnés et aux argiles plastiques du landenien fluvio-marin de Dumont. C'est une des raisons pour lesquelles, d'accord en cela avec M. Lhoest, nous insinuions à la fin de notre réplique à la réponse de M. Mourlon (2), que ces grès, dont l'âge tertiaire nous paraissait dès lors établi, pourraient appartenir au landenien marin.

Ajoutons, toutefois, que nous donnons ces détails à titre de simple renseignement, car n'ayant étudié personnellement ni les fossiles de M. Vincent et de M. Mourlon, ni ceux de M. Dewalque, nous n'entendons pas nous prononcer sur une question dont la solution définitive est du ressort de la paléontologie.

(1) L'altitude est de 150 à 155 mètres, tandis que nous évaluons à 190 mètres environ l'altitude de la base du bruxellien du bois de Châtelet.

(2) *L. c.* bas de la page VII.